



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 05/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 27'000.-- TTC pour le
remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des
Infrastructures.

Délégué municipal

M. Patrick Hübscher

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'agrégat « saleuse » du service des Infrastructures, après 20 ans de bons et loyaux services, rencontre plusieurs problèmes mécaniques, qui engendrent des coûts de réparation conséquents, et ne suffit plus aux interventions nécessaires pour le maintien de notre réseau routier communal.

2. Descriptif

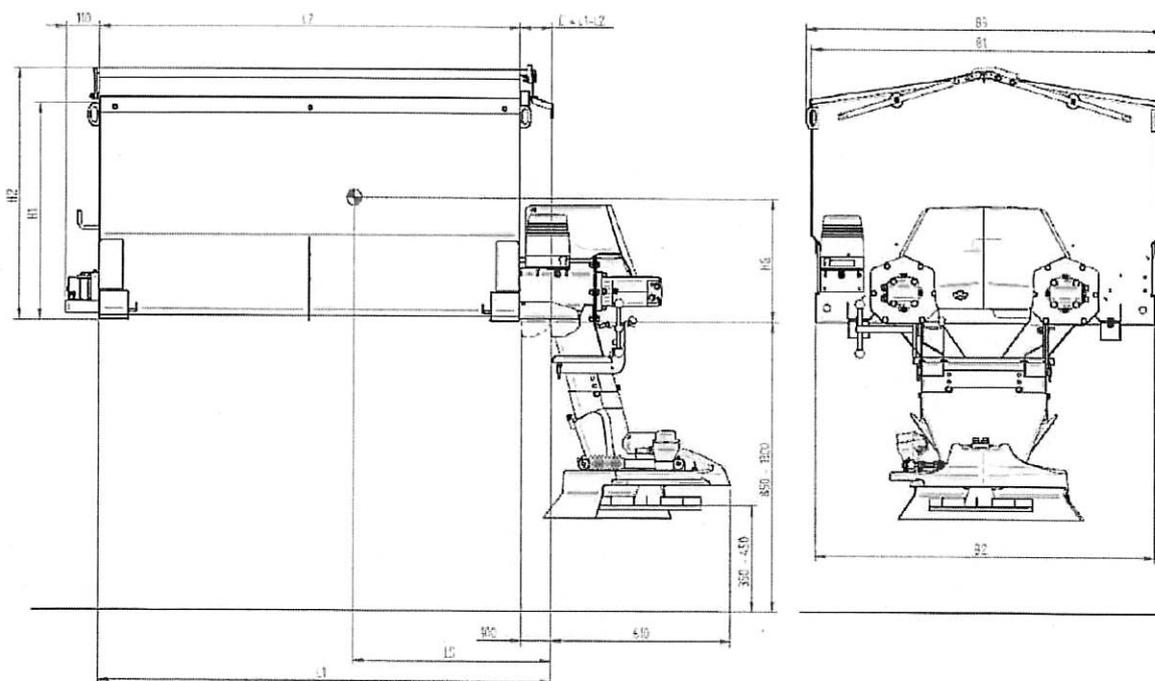
Saleuse SCHMIDT « Stratos F 17-23 VEC »

La saleuse, que nous envisageons d'acheter, est le modèle modernisé de celui que nous utilisons actuellement. Les changements principaux sont dans l'utilisation de deux vis sans fin, en lieu et place du tapis roulant, et du volume de la soute à sel qui passe de 1m³ à 1,7 m³.

La technologie de la vis sans fin permet un approvisionnement de la toupie de distribution plus régulier et sans perte sur les flancs de la soute. Cela évite les paquets de sel déposés sur la chaussée.

Ce produit est garanti 2 ans par le constructeur Aebi Schmidt.





Coûts

Les coûts de l'objet sont les suivants :

SCHMIDT – Stratos F 17-23 VEC	CHF	22'355.--
Démontage de l'ancien agrégat et montage du nouveau sur le multilift + réglages saleuse	CHF	2'550.--
Frais d'adaptation usine	CHF	152.--
Télécommande asymétrie	CHF	1'170.--
Gyrophare arrière	CHF	341.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	26'568.--
Rabais	CHF	2'836.--
TVA 7.7%	CHF	1'827.35
Sous-total TTC	CHF	25'559.35
Divers et imprévus (env. 6% - total arrondi au millier)	CHF	1'440.65
Total TTC	CHF	27'000.--

Pour information l'ancienne saleuse sera reprise pour CHF 500.--.

3. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 2'848.50.

4. Conclusion

Afin de permettre au service des Infrastructures d'offrir un service de qualité aux habitants, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 05/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 27'000.-- TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des Infrastructures.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Oùï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'adopter le préavis municipal n° 05/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 27'000.-- TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des Infrastructures.

1. de financer ce dernier par la trésorerie.
2. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité le 26 janvier 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz